

ATARI

Société anonyme

25, rue Godot de Mauroy
75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

Exponens Conseil & Expertise

20, rue Brunel
75017 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

ATARI

Société anonyme

25 rue Godot de Mauroy
75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société ATARI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATARI relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation Atari US Holding et Atari Interactive

(Note 2.2 « Principes comptables » et note 4 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 mars 2020 pour un montant de 13,5 millions d'euros et correspondent essentiellement :

- d'une part, aux titres d'Atari US Holding, holding du groupe aux Etats-Unis détenant, directement ou indirectement, les sociétés Atari Game Corp, RCTO, Casino, Asteroid Cubed et AITD qui représentent un montant net de 3,2 millions d'euros ;
- d'autre part, aux titres d'Atari Interactive, filiale détenant la marque Atari, qui représentent un montant net de 10 millions d'euros.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note 2.2 « Principes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité des titres Atari US Holding et Atari Interactive est estimée sur la base de la valeur des capitaux propres réévalués à la clôture de l'exercice. Pour Atari US Holding, cette valeur tient compte de la valeur d'utilité des titres des filiales détenues qui s'appuie sur les perspectives de rentabilité découlant des prévisions de flux de trésorerie actualisés.

Du fait du montant significatif de la valeur nette comptable des titres de participation Atari US Holding et Atari Interactive et du degré élevé de jugement exercé par la Société dans le cadre de l'estimation de leur valeur d'utilité, en particulier lorsqu'elle est fondée sur des éléments prévisionnels, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier le montant de la valeur d'utilité des titres de participation déterminé par la Société, nos travaux ont notamment consisté à :

- pour les évaluations reposant sur la valeur des capitaux propres réévalués, vérifier la concordance des montants avec les états financiers audités ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - obtenir les prévisions de trésorerie de l'entité et les rapprocher des éléments

prévisionnels du groupe présentés au conseil d'administration ;

- analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance de l'entité et conforter, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de trésorerie a été correctement retraitée des dettes financières des entités issues des comptes audités.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Immobilisation financières » de la notes 2.2 et dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels.

Continuité d'exploitation

(Note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Comme indiqué en note 2.1 « Principes retenus pour l'arrêté des comptes » de l'annexe aux comptes annuels, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, sur la base de prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois, prenant en compte les principales hypothèses suivantes :

- l'absence d'échéance de dettes financières au cours des douze prochains mois,
- des prévisions d'activités (jeu, licence, production multimédia, Atari VCS, Atari Token) qui génèrent par elle-même un cash-flow positif,
- l'exercice de stock-options.

Le Groupe dispose par ailleurs d'une trésorerie disponible consolidée qui s'élève à 1,8 million d'euros au 31 mars 2020.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 mars 2020, la direction de la société est amenée à apprécier le caractère approprié de l'hypothèse de continuité d'exploitation sur les douze mois suivant la clôture de l'exercice, au regard des ressources disponibles à la date de clôture, des prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois et de sa capacité à recourir à de nouvelles solutions de financement pour assurer la poursuite de ses opérations sur la période considérée.

Dans ce contexte, du fait des incertitudes inhérentes à ces prévisions dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19, nous avons considéré que le caractère approprié de l'application du

principe de continuité d'exploitation pour la préparation des comptes annuels au 31 mars 2020, qui repose sur le jugement de la direction, notamment en ce qui concerne les prévisions d'activités et les estimations de flux futurs de trésorerie, constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction quant à l'application du principe de continuité d'exploitation, nous avons pris connaissance des procédures mises en œuvre par la direction pour élaborer ses prévisions de trésorerie sur les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Nos travaux sur les prévisions de trésorerie ont par ailleurs consisté à :

- rapprocher la trésorerie disponible indiquée dans les prévisions, avec la comptabilité au 31 mars 2020, ainsi qu'avec la dernière situation de trésorerie consolidée disponible en date du 30 septembre 2020 ;
- vérifier la concordance des hypothèses retenues dans les prévisions de trésorerie avec celles sous-tendant les dernières données prévisionnelles établies sous le contrôle du Conseil d'administration ;
- analyser la cohérence des prévisions de chiffre d'affaires et de taux de marge avec les performances passées, les perspectives du marché, les critiques des spécialistes des jeux vidéos publiées dans les revues professionnelles et les statistiques de ventes disponibles ;
- apprécier le positionnement des flux de trésorerie sur les douze prochains mois, notamment pour ce qui concerne les ressources attendues hors exploitation, au regard des principales échéances identifiées ;
- réaliser nos propres tests de sensibilité en dégradant les hypothèses de chiffre d'affaires retenues par la direction, notamment sur les nouvelles activités de ventes de consoles VCS et de crypto-monnaies, ainsi que les hypothèses de réalisation de certaines opérations hors exploitation, afin d'évaluer la capacité du Groupe à faire face à ses engagements même en cas d'activité significativement inférieure à ses attentes.

Nous avons également vérifié que le paragraphe concerné de la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuel donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'application du principe de continuité de l'exploitation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ATARI par l'assemblée générale d'octobre 1993 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 septembre 2019 pour Exponens Conseil & Expertise.

Au 31 mars 2020, Deloitte & Associés était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption et Exponens Conseil & Expertise dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 28 octobre 2020

Les commissaires aux comptes

Exponens Conseil & Expertise

Deloitte & Associés



Benoit Pimont

Anne MOUHSSINE

Benoit PIMONT



Société anonyme au capital de 2.677.820,50 euros
Siège social : 25 rue Godot de Mauroy 75009 Paris – France
RCS Paris 341 699 106

COMPTES ANNUELS ATARI SA

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

COMPTES ANNUELS

1. BILAN

ACTIF (K€)		31.03.2020	31.03.2019
Immobilisations incorporelles	Note 3	-	-
Immobilisations corporelles	Note 3	2	1
Immobilisations financières	Note 4	34 351	16 665
Actif immobilisé		34 353	16 666
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-
Créances Clients et comptes rattachés	Note 5	823	605
Autres créances	Note 6	67	85
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	Note 7	1 183	6 533
Actif circulant		2 073	7 224
Comptes de régularisation	Note 8	166	182
Total actif		36 591	24 072

PASSIF (K€)		31.03.2020	31.03.2019
Capital		2 678	2 561
Primes d'émission, fusion, apports		11 012	7 975
Réserve légale		946	946
Report à Nouveau		(895)	-
Résultat de l'exercice		19 478	(895)
Capitaux propres	Note 9	33 219	10 588
Provisions pour risques et charges	Note 10	201	10 769
Emprunts obligataires	Note 11	625	625
Emprunts et dettes auprès des établissts de crédit			
Emprunts & dettes financières diverses	Note 12	481	481
Fournisseurs & comptes rattachés	Note 13	195	250
Dettes d'exploitation	Note 13	736	661
Dettes		2 037	2 016
Comptes de régularisation	Note 8	1 134	699
Total passif		36 591	24 072

2. COMPTE DE RESULTAT

(K€)		31.03.2020	31.03.2019
Chiffre d'affaires	Note 14	1 006	65
Autres produits	Note 14	188	0
Reprise amortissements, provisions & transferts de charges	Note 17	334	345
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 528	410
Achats de marchandises			-
Autres achats et charges externes	Note 15	(915)	(806)
Impôts et taxes		(10)	(18)
Charges de personnel	Note 16	(976)	(401)
Autres charges	Note 16	(511)	(153)
Dotation aux amortissements et provisions	Note 17	(73)	(1)
CHARGES D'EXPLOITATION		(2 485)	(1 379)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(957)	(968)
Produits financiers	Note 18	21 513	1 252
Charges financières	Note 18	(961)	(1 113)
RESULTAT FINANCIER		20 552	139
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		19 594	(830)
Produits exceptionnels	Note 19		22
Charges exceptionnelles	Note 19	(117)	(87)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(117)	(66)
Impôt sur les bénéfices	Note 20	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		19 478	(895)

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 de la société Atari (ci-après la « Société ») dont le total du bilan se monte à 36 591 K€ et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, montre un bénéfice de 19 478 K€.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019 ont une durée de 12 mois.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits marquants de l'exercice 2019/2020 :

- **Cotation secondaire de l'action Atari au Nasdaq First North à Stockholm**
Le 05 avril, 2019 Atari SA obtient une autorisation conditionnelle pour une cotation secondaire de ses actions sur le segment Nasdaq First North à Stockholm. Cette cotation consiste dans la mise à disposition d'action existante à travers un programme de certificat de dépôt.
- **Changement d'adresse de siège social :**
Le 1^{er} mai 2019, la société a déménagé son siège social au 25 rue Godot de Mauroy 75009 Paris et a conclu un nouveau contrat de bail pour une durée de 9 ans renouvelable. Le loyer annuel chargé est d'environ 70 K€.
- **Augmentation de capital d'un montant de 3,3 millions d'euros :**
L'augmentation de capital a été réalisée le 12 mars 2020 par émission de 11 665 590 actions nouvelles au prix unitaire de 0.28 euros, prime d'émission incluse dans le cadre d'une augmentation avec maintien du droit préférentiel de souscription.

▪ **Entrée d'un actionnaire significatif au capital d'ATARI**

Le 27 mars 2020, Wade J Rosen Revocable Trust a acquis 10,46% du capital d'Atari auprès de Ker Ventures.

▪ **Impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité**

Le 30 janvier 2020, l'OMS a déclaré l'état d'urgence internationale lié à la santé publique. Au cours du mois de mars, les mesures de confinement se sont généralisées dans de nombreux pays dont en France à compter du 17 mars 2020.

Face à cette crise sanitaire, la Société a pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et la continuité de son activité malgré la fermeture des bureaux. La Société a ainsi déployé ses solutions digitales et organisationnelles et a privilégié le télétravail systématique en mettant à disposition de chacun des collaborateurs les outils collaboratifs permettant de travailler à distance dans les meilleures conditions et de maintenir la cohésion des équipes

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes retenus pour l'arrêté des comptes

Les comptes de la société Atari sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables. Et notamment dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

Appréciation du principe de continuité de l'exploitation

Au 31 mars 2020, la Société bénéficie d'une situation nette de trésorerie positive de 0,6 million d'euros (compte non tenu d'un compte courant intra-groupe de 0,5 million d'euros).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Compte tenu des investissements requis par le Groupe pour l'Atari VCS et la variation du besoin en fonds de roulement du Groupe, la situation de trésorerie du Groupe a diminué au cours de l'exercice, passant de 8,5 M€ au 31 mars 2019 à 1,8 M€ au 31 mars 2020 et à 1,2 M€ au 30 septembre 2020. Les prévisions de trésorerie établies par le Groupe s'appuient :

- sur une absence d'échéances de dettes au cours des 12 prochains mois,
- des prévisions d'activité (jeu, licence, production multimédia, Atari VCS, Atari Token) qui génèrent par elle-même un cash-flow positif,
- la conversion de stock-options au cours des mois de juillet et septembre pour un montant total de 1,3 M€.

Par nature, ces prévisions reposent sur des hypothèses dont le calendrier de réalisation est incertain, étant précisé que le Groupe développe des activités nouvelles pour lesquelles il n'existe pas de comparaisons historiques (Atari VCS, Atari Token) permettant de garantir les hypothèses retenues. En cas de décalage défavorable de ces prévisions par rapport aux réalisations, le Conseil d'administration a, à l'unanimité, convenu que la Société ferait alors appel à des financements externes en tant que de besoin, selon des modalités qui seraient déterminées le moment venu en fonction des conditions de marché. A ce jour, la Société estime qu'un tel recours au marché, s'il venait à être mis en œuvre, serait de nature à combler un éventuel décalage des réalisations de trésorerie par rapport aux prévisions arrêtées à ce jour.

2.2. Principes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat

et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- o Logiciels 1 à 3 ans ;
- o Matériel et outillage 1 à 4 ans ;
- o Agencements et aménagements 10 ans ;
- o Mobilier 2 à 10 ans.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués.

Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

- **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

- **Frais et prime d'émission et de remboursement d'emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'émission. Les frais, primes d'émission et de remboursement sont portés dans le poste de l'actif « Comptes de régularisation » et amortis en résultat financier sur la durée de vie des emprunts. Lorsque les emprunts sont remboursés par création d'actions nouvelles, les frais sont portés en prime d'émission.

- **Options de souscription d'actions**

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.

- **Provisions**

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant et/ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

- **Revenus de licence**

Les montants non remboursables reçus, ou dont le paiement est garanti, dans le cadre d'un contrat de licence sans obligation majeure à la charge du Groupe font partie du chiffre d'affaires.

- **Intégration fiscale**

Atari SA et Atari Partners SAS ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur

en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ses filiales qu'elle a déjà déduits. Atari SA est la société tête du Groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA et Atari Partners SAS.

- **Recours aux estimations**

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la Société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat et les prévisions de trésorerie qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations, la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 rendent les estimations plus difficiles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation des objectifs, du budget d'exploitation et du plan de financement, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Société.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles n'ont quasiment pas varié au cours de l'exercice :

3.1. Immobilisations incorporelles

(K€)	31.03.2019	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	31.03.2020
Logiciels	1			1
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total valeur brute	1	-	-	1
Total amortissements	(1)	-	-	(1)
Valeur nette immobilisations incorporelles	0	-	-	0

3.2. Immobilisations corporelles

(K€)	31.03.2019	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	31.03.2020
Agencements, installations	-	-	-	-
Matériel, Mobilier de bureau	3	2		5
Total valeur brute	3	2	-	5
Total amortissements	(2)	(1)		(2)
Valeur nette immobilisations corporelles	1	1	-	2

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.1. Evolutions du poste

(K€)	31.03.2019	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Impact change	31.03.2020
Titres de participation	804 066	1	(4)		804 063
Créances rattachées à des participations	16 845	7 766	(180)	422	24 852
Intérêts courus sur créances rattachées	176		(17)		159
Prêt Atari Partners	5 695	247			5 942
Autres immobilisations financières	90	63	(15)		138
Total valeur brute	826 873	8 077	(216)	422	835 155
Total provisions	(810 207)	(949)	10 354	-	(800 802)
Total valeur nette	16 665	7 127	10 138	422	34 352

La variation des titres de participation correspond à la création de la filiale Atari Capital Ireland Ltd et à des ajustements de valeurs sur les montants des participations africaines.

La variation des créances rattachées à des participations correspond essentiellement aux avances consenties aux filiales américaines et africaines.

Le « Prêt Atari Partners » correspond à la valeur de rachat par Atari SA de l'ex « Prêt Alden » augmenté de la capitalisation des intérêts annuels.

Les mouvements afférents aux autres immobilisations financières correspondent essentiellement à l'achat d'Océanes 2003-2020 pour 14 K€ et aux mouvements d'actions propres détenues par la Société. Au 31 mars 2020, la Société détient 279 589 actions propres soit 0,1% du capital de la Société.

4.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

(K€)	31.03.2019	Dotations	Reprises	Impact change	31.03.2020
Titres de participation	800 290	543	(10 189)		790 643
Créances rattachées à des participations	4 223		(165)		4 058
Intérêts courus sur créances rattachées	-	159			159
Prêt Atari Partners	5 695	247			5 942
Autres immobilisations financières	-				-
Total provisions	810 207	949	(10 354)	-	800 802

Les dotations aux provisions sur titres de participation concernent à hauteur de 439 K€ les titres Roam et pour 104 K€ les titres Audiowear, dont la valeur des titres a été totalement dépréciée.

Les dotations aux provisions sur prêts concernent la dépréciation des intérêts capitalisés au cours de l'exercice sur le prêt de la filiale Atari Partners.

La valeur des titres Atari Interactive qui était dépréciée à 100% à la clôture de l'exercice précédent a fait l'objet d'une reprise de provision de 10 millions d'euros correspondant au montant de la situation nette positive de la filiale.

5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(K€)	31.03.2020			31.03.2019
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Hors Groupe	72	(72)	-	72
Groupe	823		823	533
Factures à établir	-	-	-	-
Total valeur nette	895	(72)	823	605

Au 31 mars 2020, les créances clients Hors Groupe concernent un client dont les retards de paiements sur l'échéance de ces créances ont donné lieu à la constatation d'une provision à hauteur de 100% de leur montant.

6. AUTRES CREANCES

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Etat, Impôt sur les bénéfices	11	11
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	55	75
Autres créances	2	
Total autres créances	67	85

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

7. DISPONIBILITES

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	1 183	6 533
Total disponibilités	1 183	6 533

8. COMPTES DE REGULARISATION

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Charges constatées d'avance	81	96
Frais d'émission d'emprunt	-	-
Ecart de conversion actif	85	86
Total comptes de régularisation actif	166	182

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Produits constatés d'avance	-	-
Ecart de conversion passif	1 134	699
Total comptes de régularisation passif	1 134	699

Les charges constatées d'avance ont pour nature des charges d'exploitation (assurance, loyer, honoraires et redevances).

Les écarts de conversion actif et passif sont principalement liés à l'évolution de la parité euro-dollar sur les créances et les dettes à l'égard des filiales américaines libellées en dollars US.

9. CAPITAUX PROPRES

(K€)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2019	256 109 260	2 561	7 975	946	-	(895)	10 588
Augmentation de capital	11 665 590	117	3 037				3 154
Exercice Stock options	7 200		(0)				(0)
Affectation du résultat 2019					(895)	895	-
Résultat au 31 mars 2020						19 478	19 478
Capitaux propres au 31 mars 2020	267 782 050	2 678	11 012	946	(895)	19 478	33 219

9.1. Actions ordinaires

Au 31 mars 2020, le capital se compose de 267.782.050 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Au 31 mars 2019, le capital se composait de 256.109.260 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

9.2. Plan d'options de souscription d'actions d'Atari

Au 31 mars 2020, trois plans d'attribution d'options de souscription d'actions sont en vigueur :

- Le plan N°23 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2014 qui a donné lieu à l'attribution de 6 816 165 options de souscription nette des annulations ;
- Le plan N° 24 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2016 qui a donné lieu à l'attribution de 5 570 167 options de souscription nette des annulations ;
- Le plan N° 25 décidé par l'assemblée générale du 29 septembre 2017 pour un nombre de 10 000 000 d'options de souscriptions attribuées à hauteur de 8 755 000 au 31 mars 2020.

Au 31 mars 2020, le nombre total d'actions pour lesquelles des options existantes pouvaient être exercées représentait, compte-tenu des ratios de conversion, 8,00 % du capital de la Société à cette date.

9.3. Plan d'épargne entreprise (PEE)

Il n'existe pas de Plan d'épargne entreprise.

9.4. Actions de performance

Il n'existe pas d'actions de performance.

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(K€)	31.03.2019	Dotations	Reprises		31.03.2020
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques de change	86		(1)		85
Provisions pour risques financiers envers les filiales	10 633			(10 567)	66
Autres provisions	50				50
Total	10 769	-	(1)	(10 567)	201
dont exploitation					
dont financier			(1)	(10 567)	
dont exceptionnel					

Au 31 mars 2020, les provisions pour risque de change s'élèvent à 85 K€ contre 86K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques envers les filiales correspondent à la provision pour situation nette négative d'Atari Partners. Une reprise de provision de 10 567 K€ a été enregistrée prenant principalement en compte 3 670 K€ d'amélioration des capitaux propres d'Atari Partners et 6 654 K€ de différence de valeurs du prêt (ex Alden) enregistré à sa valeur de rachat dans les comptes de Atari SA et enregistré à sa valeur historique dans les comptes d'Atari Partners

11. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Position au 31 mars 2020

(K€)	OCEANES 2003-2020
% des obligations converties/échangées	99,50%
Nombre d'obligations en circulation	82 906
Valeur nominale	7,539 €
Coupon	0,007 €
Total	625 028 €
dont échéance à moins d'un an	625 028
dont échéance à plus d'un an	

OCEANE 2003-2020 (anciennement OCEANE 2003-2009)

Le 23 décembre 2003, la Société avait émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2003-2020 »). Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2003-2020 n'avait plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari.

Au 31 mars 2020, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2003-2020 intégralement remboursées à leur échéance du 1^{er} avril 2020.

12. AUTRES DETTES FINANCIERES

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Intérêts courus s/ emprunts obligataires	-	-
Découverts bancaires	-	-
Intérêts courus s/ ORANE	-	-
Dettes envers des filiales du groupe	481	481
Autres	-	-
Total autres dettes financières et intérêts courus	481	481
dont échéance à plus d'un an	481	481
dont échéance à moins d'un an		

13. FOURNISSEURS ET DETTES D'EXPLOITATION

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Fournisseurs et comptes rattachés	195	250
Personnel	257	109
Organismes sociaux	151	75
Etat, impôts et taxes	67	54
Autres dettes	262	423
Total fournisseurs et dettes d'exploitation	931	911

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Chiffre d'affaires	1 006	65
Autres produits d'exploitation	188	0
Reprise de provisions d'exploitation	334	345
Total produits d'exploitation	1 528	410

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de produits de licence et de refacturations aux sociétés du Groupe.

15. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les « Autres achats et charges externes » se décomposent de la manière suivante :

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Achats non stockés	44	7
Loyers immobiliers (y compris charges locatives)	94	78
Entretien, réparations, maintenance	14	8
Assurance	14	16
Honoraires	541	506
Publicité, publications, relations publiques	59	87
Déplacements, missions et réceptions	35	35
Frais postaux et télécommunication	5	3
Services bancaires et frais sur titres	76	57
Autres charges	34	7
Total autres achats et charges externes	915	805

La hausse des honoraires est principalement liée aux prestations des conseils intervenus dans le cadre de la cotation à Stockholm.

16. CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif au 31 mars 2020 est de 5 cadres.

Le montant des rémunérations versées par la société aux membres des organes d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 2020 est de 171 K€ brut dont 19 K€ de rémunération variable.

La charge de jetons de présence, variation de provision comprise, ressort à 178 K€.

17. REPRISES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour dépréciation des actifs circulant	334	
Total reprises	334	-
Dotations aux amortissements :		
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles	1	1
Dotations aux amortissements sur charges à répartir		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour dépréciation des actifs circulant	72	
Total dotations	73	1

18. RESULTAT FINANCIER

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Produits financiers		
- Différences de change	29	43
- Dividendes		
- Intérêts et produits assimilés	562	467
- Reprises s/ provisions et transfert de charges	20 922	742
- Autres produits financiers		
- Produits de cession valeurs mobilières		
Total des produits financiers	21 513	1 252
Charges financières		
- Différences de change	(12)	(1)
- Intérêts et charges assimilées		(2)
- Dotations aux amortissements et provisions	(949)	(1 111)
- Autres charges financières		
Total des charges financières	(961)	(1 113)
Résultat financier	20 552	139

- Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020 intègrent notamment :
 - Une reprise de provision sur situation nette négative Atari Partners pour un montant de 10 567 K€ ;
 - Une reprise de provision pour les titres Atari Interactive Inc d'un montant de 10 000 K€ et de 189 K€ pour Infogrames Interactive GMBH
- Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019 intégraient notamment :
 - Une reprise de provision sur situation nette négative Atari Partners pour un montant de 449 K€ ;
 - Une reprise de provision pour risque de change d'un montant de 293 K€.

- Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2020 intègrent principalement :
 - La dépréciation sur les titres ROAM pour 439 K€ et les titres AUDIOWEAR pour 104 K€.
 - La dotation aux provisions sur les avances et les intérêts sur le prêt à Atari Partners pour un montant de 406 K€
- Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2019 intégraient principalement :
 - La dotation aux provisions sur les avances et les intérêts sur le prêt à Atari Partners pour un montant de 243 K€
 - La dépréciation sur les titres INL pour 668 K€ et les titres Roam pour 200 K€.

19. RESULTAT EXCEPTIONNEL

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Produits exceptionnels		
- Opérations de gestion		12
- Opérations en capital		
- Amortissement et provisions		10
Total des produits exceptionnels	-	22
Charges exceptionnelles		
- Opérations de gestion	(1)	(87)
- Opérations en capital	(116)	
- Amortissement et provisions		
Total des charges exceptionnelles	(117)	(87)
Résultat exceptionnel	(117)	(66)

Au 31 mars 2020 le résultat exceptionnel enregistre principalement la moins-value sur actions constatée dans le cadre de la cotation des SDRs Atari (Swedish Depositary Receipts) sur le marché Nasdaq First North de Stockholm.

Au 31 mars 2019, le résultat exceptionnel enregistrait essentiellement les mouvements relatifs à un litige.

20. IMPOT SUR LES BENEFICES ET PARTICIPATION AUX BENEFICES

Atari SA a opté depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec la société Atari Partners SAS. Au 31 mars 2020, les pertes fiscales reportables du Groupe sont d'environ 732 millions d'euros.

Les économies d'impôt futur potentielles au 31 mars 2020 sont d'un montant de 205 millions d'euros représentant une valeur de 0,80 euro par action, hors action en autocontrôle composant le capital au 31 mars 2020.

Au 31 mars 2020, le résultat fiscal d'intégration est déficitaire de 0,4 million d'euros.

21. ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES PRODUITS A RECEVOIR

21.1. Etat des charges à payer

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Dettes financières - Intérêts courus		-
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	36	162
Dettes fiscales et sociales :		-
- Provision Bonus, CP, RTT et CET	256	108
- Autres charges sociales à payer	99	46
- Dettes fiscales	1	10
- Autres	256	262
Total charges à payer	648	588

21.2. Etat des produits à recevoir

(K€)	31.03.2020	31.03.2019
Créances rattachées à participation - Intérêts courus	159	176
Créances clients - Factures à établir	-	-
Autres créances - Produits à recevoir	-	-
Total produits à recevoir	159	176

Les intérêts courus au 31 mars 2020 concernent les intérêts sur le « Prêt Atari Partners ».

22. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

22.1. Engagements donnés

22.1.1 Garanties accordées par la société Atari

Il n'existe aucune sûreté ou garantie octroyée à des tiers.

22.1.2. Engagements de location simple

La société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée de 3 ans renouvelable prenant effet au 1^{er} mai 2019. Le loyer annuel chargé est d'environ 70 K€.

22.1.3. Contrats de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail significatif.

22.1.4. Indemnités de départ en retraite

Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

22.2. Engagements reçus

Il n'existe aucun engagement reçu.

23. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le Groupe estime que les obligations qui pourraient en résulter ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et

ses résultats consolidés.

24. IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANTES

La Société établit elle-même des comptes consolidés.

25. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Entre le 1^{er} avril 2019 et la date du présent Rapport Financier Annuel, une seule convention a été conclue :

- Contrat de prêt gratuit portant sur 2 500 000 actions Atari consenti par Ker Ventures à Atari, SA pour faciliter la cotation secondaire au Nasdaq First North à Stockholm. Ce prêt a pris effet le 10 avril 2019 et a été intégralement remboursé le 10 juillet 2019.

26. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Montants en KC	Capital	Capitaux propres (hors capital)	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus :		Prêts et avances consenties non remboursés	Chiffre d'affaires dernier exercice	Résultat dernier exercice	Observations
				Brute	Nette				
A Filiales (détention supérieure à 50%)									
Atari Partners SAS	200	(14 822)	100%	325 870	-	7 942	44	3 671	
Atari US Holdings Inc.	-	2 232	100%	432 594	3 224	273	-	(7)	
Atari Interactive Inc.	-	10 036	100%	43 616	10 000	16 277	5 940	1 346	
Atari Entertainment Africa Ltd	-	10	100%	-	-	238	207	10	
Atari Gaming Ltd	9	(131)	60%	5	5	886	-	(140)	Clôture 31/12/2019
Infogrames Interactive GmbH	26	455	100%	189	189	-	-	-	(a)
Atari Japan KK	274	(2 384)	100%	328	-	2 058	-	-	(a)
B Participations (détention entre 10 et 50%)									
Infinity Network Limited	-	(3 554)	30%	668	-	-	62	(3 554)	Comptes 31/03/2019

(a) Sociétés dormantes.

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ont été déterminés :

- au titre du capital et des capitaux propres sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ;
- au titre du chiffre d'affaires nets et du résultat sur la base du taux de change moyen de l'exercice auquel ils se rapportent.

27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

▪ Poursuite de la crise sanitaire liée au Covid-19 :

Face à cette crise sanitaire, la Société a pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et la continuité de son activité malgré la fermeture des bureaux. La Société a ainsi déployé ses solutions digitales et organisationnelles et a privilégié le télétravail systématique en mettant à disposition de chacun des collaborateurs les outils collaboratifs permettant de travailler à distance dans les meilleures conditions et de maintenir la cohésion des équipes

La durée de cette situation et son ampleur ne sont pas prévisibles. Néanmoins, les impacts pouvant en découler ne devraient pas remettre en cause la continuité d'exploitation compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêtés des présents comptes annuels. Un cadre de l'activité Casino a été placé en chômage partiel dès la fin mars.

L'impact du Covid-19 est suivi attentivement par le Groupe pour mener les actions nécessaires en fonction de la situation.

▪ 1^{er} avril 2020 : Remboursement des OCEANES 2003-2020 :

Les 82 906 OCEANes 2003-2020 encore en circulation au 31 mars 2020 qui représentaient un montant de 625 K€ ont été intégralement remboursées à leur échéance du 1er avril 2020.